

# MAIRIE DE SAINT-YORRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 31/03/23  
Date d'affichage 31/03/23  
**Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 16 / Votants : 21**

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 7 avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph  
M. NOCART Eddy  
Mme GRIMARD Eliane  
M. MARCAUD Hugues  
Mme LAFARGE Audrey  
M. DEBOST Anthony

M. LABONNE Gérard  
Mme MOUBAMBA Stéphanie  
Mme METENIER Patricia  
Mme VERNIS Cécile  
M. LEBON Thierry

Mme GUERRY Laure  
M. CORRE Patrice  
Mme BRUYERE Mireille  
Mme FERNANDEZ Maryline  
M. BAUDON Julien

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. DESFEMMES Didier a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph  
Mme COULON Sylvie a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard  
M. CONIL Gaël a donné pouvoir à Mme MOUBAMBA Stéphanie  
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à M. NOCART Eddy  
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Absents :

M. RENÉ David                      M. DIFALLAH Azdine

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.  
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 16 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme MOUBAMBA Stéphanie est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ***9- Dissolution du budget annexe de la Maison de Santé entraînant affectation des résultats du compte administratif au Budget principal 2023***

*Rapporteur / Hugues MARCAUD*

**Vu** la suppression du budget annexe de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) actée par délibération n°58/2022 en date du 14 octobre 2022, budget réintégré par voie de conséquence au budget principal de la Commune ;

**Considérant** qu'il convient ainsi de procéder à l'affectation de résultats du compte administratif du budget annexe de la MSP ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **PROCEDE** au transfert et à l'affectation de résultats du budget annexe de la MSP vers le budget principal de la Commune, comme suit :
  - compte 001 : - 1 060 218,94 € (Investissement),
  - compte 002 : - 29 995,45 € (Fonctionnement).

**Vote POUR** à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée F.legal@com

Fait à Saint-Yorre, le 13 avril 2023,

Le Maire,

Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,

Stéphanie MOUBAMBA

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée F-legal.com